

# EXTRAIT du registre des délibérations du

Conseil Municipal du lundi 1 septembre 2025 20:00

**En exercice :** 15

**Présents :** 12

**Excusés :** 0

**Absents :** 3

**Date de la convocation :**

25/08/2025

**Président de séance :**

Philippe BUSSERON

**Secrétaire de séance :**

Marie-Noëlle MENAT

**Rapporteur :** Philippe

BUSSERON

**N° interne de l'acte :** 1-

01/09/2025

**N° de feuillet :**

lundi 1 septembre 2025, le de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Bayet.

**Membres présents :**

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Laurent MARION, Nathalie MAY,

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres Absents :**

Grégory BIDET, Serge DEBOURGES, Joffrey MASSON

---

## **Délibération n° 1 - Création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal 1ère classe et suppression d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe**

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent remplissant les conditions pour changer de grade, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Cette proposition correspond aux lignes directrices de gestion validées par arrêté du maire du 3 juin 2021.

Le poste laissé libre par cette nomination sera automatiquement supprimé.

Le tableau des effectifs est mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire : 2 septembre 2025  
Transmis au contrôle de légalité le : 2 septembre 2025  
Publié le : 2 septembre 2025

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté Unanimité

Pour : 12 voix Philippe BUSSERON, Marie-Noëlle MENAT, Nadia HADJI, Laurent MARION, Bruno LAMOUCHE, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Michel POUYET, Sandrine BORDE, Olivier HORNBERGER, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

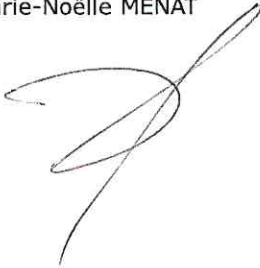
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

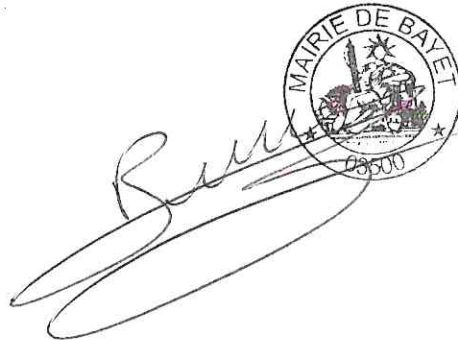
Absents lors du vote : 3

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle MENAT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire : 02 septembre 2025  
Transmis au contrôle de légalité le : 2 septembre 2025  
Publié le : 2 septembre 2025

